



Abandon d'une procédure zac a-t-elle un impact sur le pos

Par **gtn**, le **10/11/2010** à **17:10**

Bonjour,

L'abandon d'une procédure ZAC au profit d'un permis d'aménagé (Lotissement, Lotissement + PUP, ...) implique systématiquement une modification du POS ou pouvons nous appuyer sur le POS existant de la zone pour la poursuite des opérations.

Qu'elles sont les actions que nous avons a initiées pour passer d'une procédure ZAC à un permis de l'aménagement (DCM pour dénoncer la ZAC, enquête publique, ...) ?